

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011

Sur convocation du 7 avril 2011, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 15 avril 2011, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Pierre MAINETTI – Mmes Pascale LHOMME – Jacqueline CECCON – Claudine CHAMPION – Marie-Noëlle MEGEVAND – Christiane MICHEL – Hélène ORBE – MM. Christian BOCQUET – Olivier COUET – Guy PHILIPPE – Jean BARDET –

Absents : MM. Daniel BALLEYDIER – Alexandre VALZ-BLIN –

Secrétaire de séance : Yves GUILLOTTE

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 (DCM N°11/21)

M. Pierre MAINETTI, maire-adjoint, présente au conseil municipal le budget principal 2011 proposé par la commission des finances.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce budget équilibré :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 983 262,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 1 114 060,80 €.

II. VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2011 (DCM N°11/22)

Pierre MAINETTI présente succinctement au conseil municipal la réforme de la taxe professionnelle et son incidence sur la fiscalité directe locale.

La commune percevra dorénavant :

- la part communale de la taxe d'habitation + la part départementale de la taxe d'habitation X 1,034
- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties x 1,0485
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- 26,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- TASCOM et IFER (% variables selon les réseaux).

Les coefficients appliqués correspondent à la part des frais de gestion jusqu'alors prélevés sur les feuilles d'imposition (8 %) et répartis entre la commune, le département et la région.

Pour la CVAE, le taux de 1,5 % de la valeur ajoutée est fixé par l'état et pour les IFER le détail du calcul est fixé par la loi des finances.

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2011 s'entendent après revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières pour 2011, soit 2 %.

Hormis cette augmentation des bases et des taux d'impôts de l'E.P.C.I., les administrés ne constateront pas d'augmentation sur leurs feuilles d'imposition taxe d'habitation, taxe foncière non bâti.

Pierre MAINETTI propose de voter les taux des impôts 2011 en appliquant les transferts et les coefficients correcteurs décidés par le législateur, conformément au tableau ci-après.

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	1 858 000 €	15,03 %	279 257 €
Taxe foncier bâti	1 077 000 €	11,83%	127 409 €
Taxe foncier non bâti	37 100 €	56,28 %	20 880 €
Cont. Foncière entreprises	68 900 €	20,76 %	14 304 €
		PRODUIT FISCAL 2011	441 850 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide de voter les taux proposés ci-dessus.**

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DCM N°11/23)

Pierre MAINETTI, après avis de la commission finances, propose d'affecter à l'article 6574 – Subventions aux associations » la somme de 16 000 €. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur l'attribution des subventions.

Il est rappelé qu'en 2010, la subvention au FC Mandallaz n'a pas été versée. L'équipe dirigeante du club a rencontré à plusieurs reprises le maire et/ou les adjoints pour mettre au point le fonctionnement, l'entretien des structures mises à disposition. Le terrain de foot qui a été détérioré l'hiver dernier a été remis en état à la charge du club, les peintures ont été réalisées... Selon les renseignements fournis par l'association 25 adultes et 51 enfants de Choisy sont adhérents au FC Mandallaz. Les conseillers municipaux décident d'attribuer pour 2011 une subvention de 730 €, subvention qui sera versée suite à la fourniture d'un compte d'exploitation plus clair qui sera présenté à la municipalité.

Une autre discussion intervient au sujet de la subvention versée à Chemins Faisant. L'affectation de la subvention apparaît plus clairement dans le bilan présenté. Après discussion, le conseil municipal décide de renouveler pour 2011 le versement d'une subvention de 450 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- attribue les subventions comme suit :

Associations	Montant proposé	
AAPEI L'Epanou	47 €	
ADMR Participation sur frais de gestion	1 385 €	0,87 € /habitant
ADMR Réalisations locales	2 340 €	1,47 €/habitant
Amicale des anciens	265 €	
Amicale des Pompiers de la CCFU	160 €	
Amicale du Personnel Parmelan-Mandallaz	300 €	25 €/agent
Anciens AFN	140 €	
Association des Parents d'Elèves (APE)	590 €	
Cantine scolaire	1 500 €	
Chemins faisant	450 €	
Club Loisirs	1 120 €	
Comité des Fêtes	600 €	
Comité des éleveurs de la Foire de la Bâthie	100 €	
Ecoles – Activités scolaires	2 580 €	15 €/élève
Entente Pongiste Choisy/Mandallaz	195 €	
FC Mandallaz	733 €	
Foyer socio-éducatif du collège de Sillingy	245 €	3,60 €/collégien
L'école à l'hôpital	47 €	
Mercredis du ski	224 €	7,70 €/adh. Choisy
Mission locale Jeunes	847 €	77 €/jeune inscrit
Mutame	70 €	
Vélo Club Annemasse	75 €	
Prévention Routière	77 €	
Solidarité Japon	250 €	DCM du 25 mars
Restaurants du Cœur	250 €	
La Banque Alimentaire	160 €	
Lieutenants de Louveterie	200 €	
Provisions pour autres subventions	1 050 €	

IV. TARIFS DES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE 2011/2012 (DCM N°11/24)

Bernard SEIGLE présente le bilan du transport scolaire des années précédentes :

BILAN 2008/2009

Facture des transporteurs :	61 630 €	
Participation Conseil Général :	20 807 €	
Participation des parents :	5 343 €	81 élèves transportés, 22 élèves subventionnés
A la charge de la commune :	36 105 €	

BILAN 2009/2010

Facture des transporteurs :	72 077 €	(en plus l'abribus d'Avrenay)
Participation Conseil Général :	24 842 €	
Participation des parents :	5 394 €	76 élèves transportés, 18 élèves subventionnés
A la charge de la commune :	41 841 €	

BILAN 2010/2011

Facture des transporteurs :	72 385 €	
Participation Conseil Général :	24 972 €	
Participation des parents :	4 880 €	68 élèves transportés, 18 élèves subventionnés
A la charge de la commune :	42 533 €	

Tarifs 2010/2011 :

- 1 enfant : 80 €
- 2 enfants : 120 €
- 3 enfants : 160 €

Cette année la commune a acheté 100 gilets à 3.53 € TTC. Des conseillers font la remarque que les enfants portent tous ce gilet, et que effectivement on les voit de loin. Bernard SEIGLE précise que cette année il n'y a pas eu de réclamation relative à la sécurité des enfants par rapport au transport scolaire.

Un constat est fait par les conseillers que les élèves subventionnés représentent un faible pourcentage des élèves transportés : il faut inciter les familles à ne prendre des cartes que si les enfants prennent réellement et régulièrement le service du transport scolaire.

En ce qui concerne les tarifs 2011/2012, et en regard des sommes restant à la charge de la commune, la municipalité propose d'augmenter les tarifs de transport scolaire et de s'aligner sur ceux de la Communauté de Communes Fier et Usses, soit :

- 1 enfant : 87 €
- 2 enfants : 144 €
- 3 enfants : 186 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2011/2012 comme suit :

- 1 enfant : 87 €
- 2 enfants : 144 €
- 3 enfants : 186 €

V. TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2011/2012

Mme Pascale LHOMME présente au conseil municipal le bilan de la garderie périscolaire des trois années précédentes :

	2008/2009	2009/2010	2010/2011*
Nombre d'enfants inscrits	70	73	55
Nombres d'heures	2 330	3 000	2 255
Temps moyen de présence par enfant	33	41	41
CHARGES	15 050 €	15 460 €	16 395 €
Salaires & charges patronales	14 400 € (+ 4 %)	14 700 € (+ 2 %)	15 825** (+7%)
Diverses charges	650 €	760 €	570 €
- Goûters	600 €	700 €	550 €
- Activités	50 €	60 €	20 €
PRODUITS	12 028 €	16 250 €	15 500 €
Participations des parents	12 028 €	14 800 €	14 500 €
Subvention CAF	0	1 450 €	1 000 €
DEFICIT REEL	- 3 022 €	+ 790 €	- 895 €

*A compter du mois d'avril, le nombre d'heures a été estimé.

** A partir du mois de mars, un agent change de statut et devient affilié à la CNRACL (charges plus importantes pour la commune)

Elle rappelle les tarifs 2010/2011

Adhésion 2010/2011 :

1 enfant =	10 €
2 enfants =	18 €
3 enfants =	24 €

Prix des cartes :

- Validité 5 heures (10 cases) :	QF de 0 à 750 €	14,00 €
.....	QF de 751 à 1 200 €	15,00 €
.....	QF plus de 1 200 €	16,00 €
- Validité 10 heures (20 cases) :	QF de 0 à 750 €	26,00 €
.....	QF de 751 à 1 200 €	28,00 €
.....	QF plus de 1 200 €	30,00 €
- Validité 20 heures (40 cases) :	QF de 0 à 750 €	52,00 €
.....	QF de 751 à 1 200 €	56,00 €
.....	QF plus de 1 200 €	60,00 €

Remise de fidélité :

1 carte de 60 € achetée par élève pour une période de 16 jours d'école = 1 case offerte sur l'achat de la carte suivante.

Pascale LHOMME propose de ne pas augmenter les tarifs et de reconduire les tarifs 2010/2011 ;

La baisse de fréquentation est justifiée par des congés parentaux, une nouvelle organisation des parents permettant de ne pas laisser les enfants à la garderie, le coût est peut-être trop élevé.

Le contrat Enfance Jeunesse (CEJ) permet une prise de 50 % du déficit par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) si celui-ci est supérieur à 3 000 € y compris celui du centre de loisirs « Les Choisyloups ». Effectivement, la garderie périscolaire et le centre de loisirs ne sont qu'une seule entité dans ce CEJ. Bernard SEIGLE propose que la commission étudie des tarifs à baisse, qui intégrerait un déficit pris en charge par la CAF.

Le conseil municipal approuve cette décision, et décide de reporter le vote des tarifs à la prochaine séance.

VI. MODIFICATION N°1 DU PLU - MARCHE AVEC UN URBANISTE (DCM N° 11/25)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en œuvre de la modification du PLU afin :

- de transformer des zones 2AU du Chef-Lieu en zone UV,
- de modifier la zone N, couvrant la zone biotope, en zone Nh,
- de faire des corrections mineures du règlement pour corriger des erreurs ou préciser des termes,
- de corriger des erreurs graphiques sur le plan de zonage.

Il propose de lancer une consultation à procédure adaptée pour retenir un cabinet d'urbanistes ou un urbaniste pour une mission d'assistance auprès de la commune, dans les aspects techniques et rédactionnels de la modification de PLU envisagée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide de lancer une consultation à procédure adaptée,
- autorise le maire à signer le marché avec le cabinet retenu.
- décide d'inscrire au BP 2011 les travaux ci-dessus.

VII. DIVERS

Brigade de l'Environnement

Guy PHILIPPE questionne le maire sur la Brigade de l'Environnement dont il parle dans son éditorial. Cette entité a été créée par la Préfecture, elle est composée de représentants de la Gendarmerie Nationale, de Direction des Territoires, de l'Office National des Forêts, de l'Office National de la Chasse et Faune Sauvage, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Elle a pour mission d'intervenir dans le domaine de la protection de l'Environnement (décharges, écobuage,...), faire respecter les zones naturelles et à ce titre peut intervenir pour faire respecter les arrêtés municipaux.

Prochaine réunion

Conseil municipal : le jeudi 13 mai à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.